

vivants ; plus, un espace suffisamment large pour recevoir et permettre à bon nombre de têtes de bétail d'aller et venir à leur aise.

Ce commerce d'animaux attirera l'attention de notre Conseil sur la question de l'élevage du bétail dans notre Division.

Il nous semble en effet que ce négoce, qui date à peine d'une dizaine d'années et dont le développement était si extraordinaire, devrait fournir à nos habitants une source d'observations non-seulement intéressantes, mais de plus en plus instructives. En 1874, l'exportation des bêtes à cornes de tout le Dominion n'était encore que de 40,000 têtes ; aujourd'hui le chiffre approche 140,000 et tout le monde s'accorde à dire que l'on est loin de vouloir s'en tenir là. Donc, si l'éleveur d'Ontario, et à plus forte raison celui du Nord-Ouest, trouve son profit à produire un article dont le prix de revient augmente en proportion de la distance entre le lieu de la production et le port d'embarquement final de l'animal, notre éleveur à nous ne trouvera-t-il pas son compte en se livrant à ce même genre de commerce ? Il est vrai que dans le nord de notre région nous avons les rigueurs de l'hiver contre nous. Mais nous avons en notre faveur les frais de transport en moins, plus nos splendides terres à foin et nos immenses pâturages. Et la question se pose dans toute sa simplicité : *Est-il plus profitable de disposer de la matière première*, c'est-à-dire, de vendre notre foin, notre avoine et notre grain, *ou bien de produire de la viande*, c'est-à-dire, d'élever du bétail ?

Sans vouloir empiéter le moins du monde sur la compétence des sociétés agricoles, nous croyons que notre mouvement commercial et industriel gagnerait de beaucoup, et